
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 8.24.1 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* est modifié par :
 - le retrait de la référence à l'article 8.24.2 au paragraphe 2 de l'article;
2. L'article 8.24.2 de ce règlement est abrogé;
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX JUILLET 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	4 juillet 2022
Adoption du premier projet de règlement :	4 juillet 2022
Adoption du règlement :	X août 2022

Dossier 1225699014

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA22 16 00XX
DU X AOÛT 2022